



# ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Date de mise à jour : 12 mai 2022

<b>INTITULE DU POSTE : Chargé(e) de mission éducation artistique et culturelle – Musique - Pass culture – Elèves ambassadeurs culture</b>	<b>CATEGORIE :</b> Professeur du 2 <sup>nd</sup> degré. Poste ouvert aux contractuel(le)s : NON
<b>INTITULE DU RECRUTEUR :</b> rectorat de l'académie de Versailles	<b>ORGANISME DE RATTACHEMENT :</b> ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
<b>DOMAINE FONCTIONNEL :</b>	<b>EMPLOI TYPE* :</b> * REME, REFERENS, BIBLIOPHIL
<b>DATE DE DISPONIBILITE :</b> Rentrée septembre 2022	<b>LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :</b> rectorat de l'académie de Versailles
<b>DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR :</b> L'académie de Versailles regroupe quatre départements : les Yvelines (78), l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92) et le Val-d'Oise (95). Première académie de France par l'importance de ses effectifs avec près d'1 200 000 élèves, l'académie de Versailles accueille et gère plus de 100 000 agents (enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé).	

## ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

- Activités du service :

La Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) a une fonction de conseil, de proposition, d'impulsion, d'accompagnement et de suivi pour l'ensemble des domaines, démarches et activités situées dans le champ de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Animée par la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseillère de la rectrice, la DAAC met en œuvre les procédures relatives aux projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) des collèges et des lycées, accompagne les équipes pédagogiques et leurs partenaires artistiques, scientifiques et culturels, conçoit et organise les actions de formation des professeurs dans les différents domaines de l'EAC, participe, avec les IA-IPR concernés, au suivi des enseignements artistiques en partenariat (théâtre, cinéma, danse). Elle travaille en étroite liaison avec les services académiques (DSDEN, corps d'inspection pédagogique, EAFIC, DAVL, DAF, DOS...) et avec la Direction régionale des affaires culturelles (ministère de la culture) et les collectivités territoriales.

Sous l'autorité fonctionnelle de la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, le/la chargé(e) de mission, a pour mission de (d') :

1. Contribuer à la mise en œuvre de la politique académique dans le champ de l'éducation artistique et culturelle
2. Impulser, favoriser et accompagner l'ensemble des démarches et activités dans le domaine de la musique et y apporter son expertise pédagogique (notamment les dispositifs PACTE, résidences artistiques ainsi que les dispositifs spécifiques Musique de la Police Nationale, Paris Mozart Orchestra, A l'Ecole des ondes) ;
3. Concevoir et mettre en œuvre des actions de formation à destination des professeurs dans le domaine de la musique ;
4. Participer au suivi des enseignements artistiques en collaboration avec les corps d'inspection et la DRAC Île-de-France, dans le cadre de la mise en œuvre du plan chorale ;
5. Développer les relations et le suivi des établissements culturels spécialisés dans les domaines de la musique.

6. Assurer le suivi du Pass culture auprès de la déléguée académique et de son adjoint en lien avec la SAS pass culture.
7. Coordonner le réseau des élèves ambassadeurs culture en lien avec le DAVL.

### **SPECIFICITES DU POSTE :**

**Encadrement :** NON

**Conduite de projet :** OUI

**Poste logé :** NON

**Type de logement :** Non applicable

**Contraintes :** déplacements fréquents en Ile-de-France, mobilisation possible en soirée

**Autre :** Néant

### **COMPETENCES PROFESSIONNELLES SOUHAITEES**

#### **Savoirs :**

- Connaissance de l'éducation artistique et culturelle, de ses enjeux politiques et de son réseau
- Connaissance de la musique et des problématiques propres au domaine dans le champ de l'action culturelle.
- Compréhension des enjeux autour du pass culture et du fonctionnement de la vie collégienne et lycéenne.

#### **Savoir-faire :**

- Une capacité à l'expertise d'un contexte, d'une situation, d'un projet dans le cadre de l'EAC,
- Une aptitude à rendre compte de manière synthétique et à conseiller l'autorité hiérarchique,
- Une capacité d'organisation et de méthode, une maîtrise de la bureautique (Excel, Word, PowerPoint...), des usages internet et d'outils en ligne ainsi qu'une adaptation à l'administration d'applications académiques (ADAGE...).

#### **Savoir-être :**

- Une aptitude au travail en équipe et à la communication.

**PERSONNES A CONTACTER :** adresser le dossier de candidature (CV, lettre de motivation) avant le 15 juin 2022, à l'attention de :

- Madame la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle,  
Courriel : [ce.daac@ac-versailles.fr](mailto:ce.daac@ac-versailles.fr) / [mathieu.rasoli@ac-versailles.fr](mailto:mathieu.rasoli@ac-versailles.fr)

La commission qui statuera sur les candidatures se tiendra fin juin 2022.